

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
N° 2025-11-02

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 032-213204118-20251126-D_20251102_ABR-DE

S²LO

Date de convocation : 20 novembre 2025

VOTES

Nombre de membres en exercice : 7

Pour : 4

Nombre de membres présents : 4

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 4

Abstention : 0

Le vingt-six novembre 2025, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : néant

Absents : néant

Excusés : Hélène BARBOT, Nicolas DUROU et Jean-Marc FLOURETTE

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Modification des tarifs des concessions du cimetière et du columbarium

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de révision des tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de fixer les tarifs comme suit :

	15 ans	30 ans	50 ans
Prix au m² concession cimetière	50 €	80 €	150 €
Concession columbarium	/	500 €	750 €

Cette délibération abroge et remplace la délibération 2025-11-01 du même objet pour faute de plume.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jacques SONILHAC

